



DOSSIER D'INSCRIPTION A L'INTERNAT
Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)
Année scolaire 2019/2020

N°

Etudiant :

Classe :

Adresse :

N° de portable :

Adresse mail :@.....

Vanves, le.....2019

Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez été affecté en classe préparatoire aux grandes écoles l'an prochain au lycée Michelet et vous avez la chance d'intégrer l'internat, nous vous en félicitons.

Afin que votre inscription soit prise en compte, nous vous demandons de remplir soigneusement ce dossier et de le rapporter complet le jour de l'inscription. Il comprend les pièces suivantes :

- Consignes de rentrée
- Notice internat
- Consignes de rentrée
- Notice « correspondant » (**obligatoire** pour les étudiants domiciliés hors Ile de France) qui doit être signée par les parents **et** le correspondant
- Garantie de cautionnement (**obligatoire** pour les étudiants domiciliés hors France métropolitaine)
- Charte de l'internat, déclaration sur l'honneur et autorisation de sortie parentale
- Fiche interne « BVS » sur laquelle sera collée une photo d'identité

Attention : tout dossier incomplet restera en attente jusqu'à la rentrée.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement et son internat.

L'équipe de direction du lycée

B. GARY
Proviseur

MH. MALAPERT
Intendante

C. KRIEF
Proviseur Adjoint

Consignes de rentrée pour l'installation à l'internat

La rentrée des internes s'effectuera le

Lundi 2 septembre 2019 de 14h à 18h Impérativement

- 1^{ère} année 14h/16h
- 2^{ème} année 16h30/18h

Une réunion d'information générale réservée aux élèves aura lieu à 18h30 au théâtre

A l'issue de celle-ci, les étudiants iront dîner à 19h30 au restaurant scolaire

Exceptionnellement, et uniquement ce jour-là,

Les familles seront autorisées à entrer en voiture et à stationner dans l'enceinte de l'établissement

Les élèves devront se présenter à la chapelle du lycée (suivre le fléchage) pour y retirer :

- La fiche navette d'admission, qui devra être remise par l'élève à l'issue de son installation avant 18h à la chapelle.
- Un document « Etat des lieux d'entrée » : chaque interne devra vérifier l'état des lieux donnés, signaler sur le document fourni d'éventuels désaccords, le signer et le rendre le jour même au BVS.

Le montant de la pension du 1^{er} trimestre d'un maximum de 763,75 euros (variable en fonction du quotient familial voir page 5) **sera réglé le jour de la rentrée, au moyen de deux chèques distincts libellés à l'ordre de l'agent comptable du lycée Michelet** :

- un chèque de 646,75 euros pour la restauration
- un chèque de 117 euros pour la chambre

Nul ne pourra être admis à l'internat s'il ne s'est acquitté au préalable de ces paiements.

Se munir pour la rentrée des internes

1) Vous êtes allocataire CAF

Attestation de restauration scolaire envoyée par la CAF ou attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial

2) Vous n'êtes pas allocataire CAF

- De la photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition sur les revenus 2018 de l'ensemble de la famille
- De la photocopie de l'intégralité du livret de famille
- De « l'attestation de restauration » à **éditer sur le site : www.iledefrance.fr/equitables**

Il vous sera demandé par ailleurs de remettre un RIB pour d'éventuels remboursements.

Au moment de la sortie de l'internat, un état des lieux contradictoire sera établi au vu duquel des frais de remise en état pourront vous être demandés.

Concernant la lingerie

Le blanchissage du linge personnel et des draps n'est pas assuré par le Lycée.

Il est obligatoire d'utiliser des draps : draps + couverture (fournie) ou drap + couette (non fournie). La literie est en 90 cm de large. La lingerie fournit et nettoie : couvre-lit, couverture(s), enveloppe de traversin, protège-matelas.